



DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Pôle Plan de Performance Fédéral (PPF)

PV 115 DTD-PPF/6

Réunion du 1/03/2018

Présents: Mrs Pierre-Yves BERNIER, Jordan CHAMPAGNAT,

Excusés : Nicolas PHOMMARATH, Sébastien VIAULT, Daniel FEZEU

SUIVI DES CENTRES DE PERFECTIONNEMENT DEPARTEMENTAUX (CPD)

Stage de secteur U13 : R.A.S

CPD Avenir U14-U13-U14F : R.A.S

CPS U12 :

Suite aux absences constatées des joueurs cités ci-dessous et sans raisons données par les familles ou les clubs, la commission demande aux clubs suivants des explications, par retour.

- OLEGINE Antoine (ASC St Apollinaire) – Absent le 19 février

SUIVI DES STAGES DE SECTEURS FEMININ

Stage de secteur U13F – U12F

Suite aux absences constatées des joueurs cités ci-dessous et sans raisons données par les familles ou les clubs, la commission demande aux clubs suivants des explications, par retour.

- TISSERAND Ines (Tilles FC) – Absente les 20 et 21 février

Stage Inter-secteur U15F – U14F

Suite aux absences constatées des joueurs cités ci-dessous et sans raisons données par les familles ou les clubs, la commission demande aux clubs suivants des explications, par retour.

- OUALI Malika (AS Fontaine d'Ouche) – Absent le 19 février

SUIVI DES STAGES DE SECTEURS FUTSAL

Stage de secteur U18 Futsal : R.A.S

Stage de secteur U15 Futsal

Suite aux absences constatées des joueurs cités ci-dessous et sans raisons données par les familles ou les clubs, la commission demande aux clubs suivants des explications, par retour.

- YALDIZ Abdullah (ASC St Apollinaire) – Absent le 12 février

CPD U18

Suite aux absences constatées des joueurs cités ci-dessous et sans raisons données par les familles ou les clubs, et sans réponse suite aux demandes d'explications exigées pour le 23 janvier 2018, **la commission transmet à la commission de discipline les dossiers suivants :**

- ADJAR Riyadh (AS Quetigny – FC Talant depuis le 26 janvier) – Absent le 6 janvier 2018

Suite aux réponses du club de AS Beaune, la DTD prend note des raisons invoquées concernant le joueur MORLIN Evan (AS Beaune) – Absent le 6 janvier 2018 – et rappelle que les absences doivent être signalées avant le rassemblement.

RAPPEL

Extrait annuaire LBFC :

c) Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu par un stage de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter-ligues, inter-districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

d) Il est tenu de répondre aux convocations adressées par le secrétariat de la Ligue ou des Districts à son adresse personnelle (ou celle du tuteur légal) avec copie à son club d'appartenance et d'observer les directives qui lui sont données.

f) Tout club ayant conseillé à l'un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles de sanctions prévues à l'article 209 des RG.

h) S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de la suspension.

i) Un club qui fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle durant la période de suspension, a automatiquement match perdu, même sans réclamation, conformément aux dispositions de l'article 187 des RG.

Le Président

P-Y Bernier

Secrétaire de séance

J.CHAMPAGNAT